

Intendance générale

de la

Liste civile.

N° 1138

Paris, le 13 Juin 1833.

149

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée, par laquelle vous me demandez l'autorisation de faire transporter en France des objets antiques que possède l'Académie de France à Rome, et qui consistent en une grande Saopue de marbre, un torse d'Apollon, une tête et un fragment de figure drapée.

D'après votre lettre, ces objets me paraissant de nature à faire partie de la Collection des Antiques du Musée, je vous engage, afin de diminuer les frais de transport, à profiter de l'envoi des Ouvrages des Confrères pour adresser les dits objets à la Direction des Musées que j'ai chargée de leur arrivée, et je vous prie de lui donner avis de l'époque à laquelle ils partiront de Rome.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération Distinguée
Le Pair de France,
Intendant Général de la Liste Civile,

Montalivet

M. Horace Serret, Directeur de l'Académie Royale de France à Rome.